

## Information aux propriétaires d'étangs

Dans le cadre de la restauration de la qualité de l'eau et de l'atténuation de l'intensité des étiages des cours d'eau, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne propose une **aide financière** aux propriétaires d'étangs volontaires pour **effacer leurs plans d'eau**. Le montant de l'aide couvre **jusqu'à 100% des dépenses**. La **date limite** de dépôt des dossiers est fixée le **30 juin 2021**.



Le SIGIV relaie cette information auprès des propriétaires d'étangs en les invitant :  
- à consulter le site internet de l'Agence de l'eau pour prendre connaissance des conditions d'octroi de l'aide :

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/appels-a-projets/retablissement-de-la-continuite-ecologique.html>

- à prendre contact auprès de ses services pour toute information complémentaire ou pour bénéficier d'un accompagnement administratif et technique dans le montage du dossier.

**Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente  
Limousine (SIGIV)**

**23, rue de l'Ouillette - 16500 Confolens**

**Tél : 05-45-31-05-61**

**Courriel : [tmr@sigiv.fr](mailto:tmr@sigiv.fr)**